

# Aide sociale à l'enfance (ASE) :

## Le conseil départemental accueille 13 nouveaux assistants familiaux diplômés

Mardi 24 juin, Catherine Lhéritier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente notamment chargée du personnel et de la modernisation de l'administration, ainsi que Florence Doucet, vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance, ont remis leur diplôme d'État à 13 nouveaux assistants familiaux.

Après avoir réalisé un stage préalable à l'accueil d'un premier enfant d'une durée de 60 heures et suivi une formation théorique exigeante de 240 heures, 13 Loir-et-Chériens ont, ce mardi 24 juin 2025, obtenu leur diplôme d'État d'assistant familial (DEAF). Ils pourront ainsi accueillir à leur domicile, de manière permanente ou temporaire, des enfants ou adolescents confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance par mesure judiciaire ou administrative. Un engagement fort et exigeant qui, couplé à une expertise spécifique et certifiée, constitue un socle indispensable à la réalisation d'une politique enfance-famille de qualité.

### Un métier et un rôle essentiels

Véritables piliers de la protection de l'enfance, les assistants familiaux s'engagent chaque jour pour :

- Prendre en charge les soins et l'éducation de l'enfant, l'adolescent ou du jeune majeur selon ses besoins ;
- Favoriser son intégration dans la famille d'accueil et veiller à ce qu'il y trouve sa place ;
- L'aider à grandir, trouver ou retrouver un équilibre et aller vers l'autonomie ;
- L'accompagner dans ses relations à sa propre famille.

Leur mission consiste ainsi à offrir un environnement stable, sécurisant et affectueux aux enfants, en leur garantissant une continuité éducative et des repères structurants. Aux côtés de psychologues et d'éducateurs, ils assurent ainsi le bien-être et le bon développement des enfants placés. Si le nombre d'assistants familiaux dans le Loir-et-Cher est stable depuis plusieurs années (ils étaient 222 au 31 décembre 2024), [le département continue à recruter](#).

### La protection de l'enfance, une mission structurante du conseil départemental

Compétence forte du département, l'ASE est en enjeu prioritaire. Elle inclut l'accueil des enfants en danger ou en risque de danger, soit en famille d'accueil, soit en foyer d'accueil. Environ 1 200 enfants sont ainsi actuellement confiés aux services de la protection de l'enfance en Loir-et-Cher, dont un tiers au domicile des plus de 200 assistants familiaux du département.

Le département assure la formation initiale et continue des professionnels de la protection de l'enfance, comme les assistants familiaux, pour garantir un accueil de qualité. Il fournit des aides matérielles et financières aux familles et aux structures d'accueil, ainsi que des subventions pour des projets dédiés à l'enfance. Il mène également des actions de prévention pour repérer et signaler les situations à risque. Cela comprend la coordination avec les services de santé, les établissements scolaires et les associations.

Enfin, le conseil départemental est partenaire, au sein de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), des services et associations mettant en œuvre la protection de l'enfance ou y concourant, des institutions telles que la Préfecture, l'Inspection d'académie de l'éducation nationale, la Police nationale, la Gendarmerie, l'Agence régionale de la santé, des magistrats du siège et du parquet, la Caisse d'allocations familiales, l'ordre des avocats, ou encore l'ordre des médecins, avec lesquels il élabore le schéma départemental enfance-famille.

**« Les assistants familiaux, de par leur engagement et leur dévouement quotidien, apportent un soutien inestimable aux enfants les plus vulnérables de notre département. Nous leur en sommes immensément reconnaissants. Ces nouveaux diplômés ont démontré une capacité à offrir un foyer bienveillant et sécurisant aux enfants en difficulté. Leur formation rigoureuse et leur intérêt pour le bien-être des enfants sont la garantie d'un avenir meilleur pour ces jeunes »,** a tenu à souligner Florence Doucet.